

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 64 BIS**Mission « Écologie, développement et aménagement durables »**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« mentionnée à la phrase précédente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.